

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres des Commissions des
programmes**

A.Gt 13-07-2016

M.B. 26-09-2016

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, tel que modifié, spécialement les articles 17, § 3, 27, § 3, 36, § 3, 50 et 62, § 1^{er} et § 2 ;

Vu le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 mars 1999 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Commissions des programmes de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, modifié par l'arrêté du 23 janvier 2003 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 juin 2012 portant désignation des membres des Commissions des programmes ;

Considérant les propositions du Service général du Pilotage du système éducatif du 2 juin 2016 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - La Commission des programmes pour l'enseignement fondamental et le premier degré de l'enseignement secondaire est composée :

1° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de l'enseignement fondamental :

- M. Michel Culot;
- Mme Anne Broctcooren;
- M. Didier Destatte;
- Mme Mireille Sbrascini;
- Mme Marianne Hanck;
- Mme Anne Wilmot;
- Mme Anne Leblanc;
- M. Luc Michiels ;

2° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- Mme Francine Cordier;
- M. Michel Duvivier;
- Mme Lucie Fabry;
- Mme Anne-Marie Emond;
- Mme Pascale Prignon;
- M. Christophe Cavillot;
- Mme Bérengère Dromelet;



- Mme Chantal Collard ;

3° des trois représentants du Service général de l'Inspection désignés sur la proposition du Service de l'Inspection de l'Enseignement fondamental ordinaire :

- M. Olivier Zanchetta;
- Mme Jocelyne Maréchal;
- Mme Francine Fraipont ;

4° du délégué de l'Administration générale de l'Enseignement obligatoire désigné sur la proposition de l'Administrateur général de l'Enseignement obligatoire :

M. Yves Vandebossche.

Article 2. - La Commission des programmes pour les humanités générales et technologiques est composée :

1° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- Mme Eline Bettens ;
- Mme Béatrice Massinon;
- Mme Anne-Marie Emond;
- M. Dany Hismans;
- M. Frédéric Dewez;
- M. Philippe Van Geel;
- Mme. Pascale Prignon;
- M. Joachim Beaudouin ;

2° des deux représentants du Service général de l'Inspection désignés sur la proposition du Service de l'Inspection de l'Enseignement secondaire ordinaire :

- Mme Concettina Marzola ;
- Mme Fabienne Vanham.

3° de la déléguée de l'Administration générale désigné sur la proposition de l'Administrateur général : Mme Pascale Dupaix.

Article 3. - La Commission des programmes pour les humanités professionnelles et techniques est composée :

1° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- Mme Arlette Lemaire ;
- M. Pierre Hebrant ;
- Mme Séverine Bernard ;
- Mme Anne-Marie Emond ;
- Mme Michèle Gillot ;
- M. Christophe Cavillot ;
- Mme Pascale Prignon ;
- M. Luc Dewael ;

2° des deux représentants du Service général de l'Inspection désignés sur la proposition du Service de l'Inspection de l'Enseignement secondaire ordinaire :

- M. Marc Guillaume ;
- M. Marcel Vilain ;

3° de la déléguée de l'Administration générale désignée sur la proposition de l'Administrateur général :

Mme Pascale Dupaix.

Article 4. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 juin 2012 portant désignation des membres des Commissions des programmes est abrogé.

Article 5. - Le présent arrêté produit ses effets le 15 juin 2016.

Article 6. - Le Ministre ayant l'Enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 13 juillet 2016.

Le Ministre-Président,

Rudy DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

Marie-Martine SCHYNS